

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2011-42 du 1^{er} juin 2011 portant délégation de signature
du président-directeur général de la RATP au directeur du département commercial (CML)**

NOR : TRAT1125118S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2009 fixant un nouveau seuil pour l'approbation des projets de travaux et de fournitures et des marchés,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Patricia Delon, directeur du département CML, à l'effet de signer, en son nom :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département CML dont le montant est compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 M€ est compris entre 5 M€ et 16 M€.

Article 2

De donner délégation à Patricia Delon, directeur du département CML, à l'effet de signer, au nom du conseil d'administration :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département CML dont le montant est compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels ;
- ainsi que les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 16 M€ excède ce seuil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Patricia Delon, directeur du département CML, de donner délégation à :

- Mme Joëlle Bougeard, responsable du contrôle de gestion ou à ;
- Mme Marie-Claire Battini, responsable communication ou à ;
- Mme Élisabeth Mathieu, responsable de l'unité relation service client ou à ;
- Mme Véronique Fontalirant-Baptiste, responsable de l'unité développement des résultats commerciaux ou à ;
- Mme Isabelle Lachuer, responsable de l'unité ventes ou à ;

- Mme Marie-Catherine Lecoufle, responsable de l'unité produits publicitaires et commerciaux ou à ;
 - M. Patrick Furlan, responsable de l'entité ressources humaines ou à ;
 - M. Dominique De Ternay, responsable de l'unité marketing ou à ;
 - M. Patrick Docquier, responsable de l'unité systèmes d'information,
- à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} juin 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN